Ecrit par Echo du Mardi le 26 mars 2020

Sauver les entreprises et leurs emplois

«Notre urgence est d'abord d'éviter les faillites et de préserver les emplois par la mise en Place, sur le terrain, de toutes les mesures gouvernementales annoncées», explique le Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, Charles-René Tandé. Mais il faut aller plus loin ! Dans ce contexte difficile, l'Ordre demande des clarifications urgentes au Gouvernement. Il a d'ores et déjà été entendu par les pouvoirs publics afin de faciliter le meilleur exercice possible des experts-comptables, leur permettant de conserver leur liberté de déplacement et l'ouverture des cabinets. Reste toutefois à clarifier les modalités d'activité partielle des collaborateurs, sujet majeur pour la profession !

Il est également primordial de suspendre toutes les déclarations des entreprises attendues à court terme et ce sans échéance. «Pour sauver nos entreprises les plus fragiles, la souplesse dans l'appréciation laissée aux services fiscaux est vitale» rappelle Charles-René Tandé. Si le sujet de la TVA est non négociable pour le gouvernement, l'Ordre met tout en œuvre pour assouplir les délais et charges handicapantes pour les entreprises et l'emploi. « Il est aujourd'hui vital pour notre économie de pouvoir activer toutes les ressources, et de pouvoir étudier les situations extrêmes aux cas par cas ! Dans tous les territoires et dans tous les secteurs, des solutions doivent être trouvées pour les entreprises qui ne peuvent plus RIEN payer et ne disposent déjà plus de trésorerie ! » alerte Charles-René Tandé.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !